

JULIEN PHARO

Né le 25 mars 1982

6 rue Joseph Jacquard 31200 Toulouse

Tél : 06 71 10 55 06

E-mail : julien.pharo@ut-capitole.fr

STATUT ACTUEL

Professeur agrégé en Sciences économiques et sociales (SES) au lycée Toulouse-Lautrec à Toulouse.

Docteur en sciences économiques (Thèse soutenue au CLERSÉ à l'Université de Lille), qualifié à la fonction de MCF en section 05.

Chercheur associé au LÉREPS (Sciences-po Toulouse, UT1) depuis le 10 novembre 2023 et au CLERSÉ (Université de Lille).

FORMATIONS

De 2018/2019 à 2022/2023 : Doctorat de Sciences économiques à l'Université de Lille sous la direction de Nicolas Postel, soutenue publiquement le 24 novembre 2023.

Domaine de recherche de la thèse : **Démocratie des entreprises et Fiscalité**. *Enjeux théoriques et pratiques de la mise en place d'une fiscalité incitative procédurale.*

Jury : Antoine Rebérioux (rapporteur), Pierre-Yves Gomez (rapporteur), Guillemette de Larquier, Isabelle Ferreras et Jean-Pierre Chanteau.

2009 : Agrégation de Sciences économiques et sociales (SES)

2005 : DEA d'économie publique et des organisations, Université Paris-I
Mémoire sur *L'histoire de la fiscalité du Chili*, dirigé par Pierre-Cyril Hautcoeur.

2004 : Maîtrise d'économie, mention analyses et politiques économiques, Université Paris-I.

2002 : Deug de Mathématiques appliquées et sciences sociales (MASS)
Option économie, Université Paris-VII.

Maîtrise courante de l'anglais et de l'espagnol.

ENSEIGNEMENT

2024/2025 : Responsable de l'UE RSE à Jean-Jaurès (UT2) en Master 2 Economie écologie et développement durable (2E2D) et en Master 2 Management de Projets Industriels et Innovation (MP2I), au premier semestre (24 heures).

Cours de **Comptabilité écologique en Master 2** 2E2D, au premier semestre dans le cadre de l'UE Méthodologie de l'évaluation écologique, coordonné par Géraldine Froger (10 heures).

2023/2024 et 2024/2025 : Chargé de TD en S4 GEA à l'IUT Paul Sabatier (UT3) Comptabilité écologique, au second semestre de deuxième année de GEA, dans le cadre de la SAE commune "Diagnostic environnemental des organisations", coordonné par Julien Milanese (22,5 heures avec 5 groupes de TD, plus 3 heures de CM, pour la seconde année).

De 2021/2022 à 2023/2024 : Chargé de TD en L3 AES à l'Université Toulouse 1

Macro-économie internationale de Gabriel Colletis du semestre 2 :

Janvier/avril 2022 : deux groupes, pour un volume horaire total de 30 h.

Janvier/avril 2023 : deux groupes, pour 30h également.

Macro-économie de Gabriel Colletis du semestre 1 :

Septembre/décembre 2022 : deux groupes, pour un volume horaire total de 24h.

Septembre/décembre 2023 : deux groupes, pour 30h également.

Depuis 2015/2016 : Professeur de SES au lycée Toulouse Lautrec (Toulouse) en poste.

2010-2015 : Professeur de SES au lycée Langevin-Wallon (Champigny sur Marne).

2009/2010 : Stagiaire de SES au lycée Jean Monnet (Montpellier).

THEMES DE RECHERCHE

Considérant la démocratisation des entreprises comme une condition pour permettre au système productif de bifurquer sur le plan écologique, mes travaux portent sur la conceptualisation de critères organisationnels pour conditionner les aides publiques et différencier fiscalement les entreprises. Ils m'ont amené à appréhender les processus de démocratisation des entreprises et à envisager, de manière pluridisciplinaire, en croisant notamment l'économie et la gestion, des échelles multidimensionnelles pour les évaluer sur le plan démocratique.

En sciences économiques, j'étudie les travaux en économie institutionnaliste portant sur l'entreprise, la rationalité, les organisations et les communs, en m'appuyant sur diverses théories : économie des conventions, de la régulation, post-keynésiens, et néo-institutionnalistes, et les travaux d'économie publique et d'histoire de la pensée économique abordant et questionnant la fiscalité des entreprises, son caractère incitatif, et plus généralement les critères d'intervention publique et d'évaluation des entreprises.

En sciences de gestion, j'étudie les travaux portant sur la RSE, les parties prenantes, les sociétés à mission, les ressources humaines, l'organisation du travail, les diverses expériences coopératives, les critères de notation ESG, la comptabilité écologique et plus généralement ceux qui apportent des éléments pour qualifier, décrire et caractériser la démocratie d'entreprise, essentiels dans l'optique de mon travail de recherche.

De plus, je m'intéresse également à l'ensemble des travaux de sociologie qui portent sur le management, les relations de travail au sein des organisations, les risques de souffrance au travail, l'autonomie, l'entreprise libérée et plus généralement sur la démocratisation potentielle des entreprises.

En droit, mes travaux abordent le droit fiscal, principalement des entreprises, et notamment la question de l'assiette fiscale adéquate pour imposer les sociétés ainsi que le droit des sociétés, le droit du travail et le droit constitutionnel, pour vérifier la compatibilité juridique des réformes fiscales envisagées.

Enfin, dans l'optique d'opérer une analogie entre démocratie d'entreprise et démocratie des systèmes politiques (représentative et directe), ainsi que de légitimer les processus permettant de renouveler les dispositifs fiscaux, je m'appuie également sur des travaux de sciences politiques étudiant la démocratie en général et la démocratie participative en particulier.

TRAVAIL DE THÈSE

Mon travail de thèse, qui se situe dans le champ de la théorie économique, s'est proposé d'envisager sérieusement dans une optique pragmatiste la possibilité que la fiscalité incitative à l'égard des entreprises se fixe comme objectif de démocratiser leur organisation (dans un sens pluriel englobant les diverses expérimentations de cette dynamique). Il avait ainsi pour objet de fonder une conception de la fiscalité incitative procédurale (FIP), afin d'une part de sortir du particularisme des systèmes fiscaux actuels, et d'autre part de contribuer à démocratiser l'entreprise, de manière complémentaire à d'autres outils de régulation. La FIP repose donc sur le projet de transformer la structure organisationnelle de l'entreprise dans un sens éthico-politique en y favorisant le déploiement de la raison pratique des acteurs, par opposition à la fiscalité incitative instrumentale (FII) qui ne vise que les résultats des comportements et notamment les prix de marché, avec pour effet indirect de renforcer la prédominance de la rationalité instrumentale au sein de l'entreprise. Mon approche s'appuie en tout premier lieu sur la reconnaissance de la dimension éthico-politique de l'entreprise, en tant qu'institution sociale. Elle considère en particulier que les différents citoyens et/ou parties prenantes impliqués dans l'entreprise ne sont pas uniquement guidés par une rationalité instrumentale calculatrice, mais aussi par une rationalité élargie car interprétative, capable de se fixer des objectifs diversifiés et qualitatifs et d'inclure des préoccupations sociétales, écologiques notamment, dans les processus de prise de décision. En encourageant ainsi l'entreprise à se démocratiser pour participer davantage au bien commun, la FIP a pour objet d'agir en amont sur les règles et les conventions afin qu'elles puissent encadrer la recherche d'efficacité marchande.

Cette thèse s'est appuyée sur une conception de l'entreprise comme ensemble de ressources communes à démocratiser en vue de la délibération entre ses différents citoyens et/ou parties prenantes, visant à sortir de la vision coercitive de l'organisation défendue par les théories contractualistes. En proposant de sortir des postulats non distorsifs de la théorie de la fiscalité optimale et d'une utilisation exclusivement instrumentale de l'incitation fiscale à destination des entreprises, j'ai construit une catégorisation des dispositifs incitatifs et dés-incitatifs existants, tout en contribuant à la réflexion actuelle sur une réinvention conceptuelle du conditionnement des aides publiques et de la différenciation fiscale des entreprises.

Les approfondissements potentiels sont nombreux, aussi bien sur le plan théorique en matière d'économie publique, en l'ancrant dans un cadre institutionnaliste, que sur le plan des vérifications, prospections et/ou applications empiriques. Il faudrait en particulier pouvoir mesurer les effets éventuels d'une démocratisation de l'entreprise à différents niveaux : celui de l'entreprise, au niveau méso-économique, mais aussi macro-économique¹. En outre, il conviendrait d'approfondir la construction d'un indice démocratique des entreprises en explicitant chaque critère². Il serait aussi possible d'approfondir le questionnement sur les modalités de construction – potentiellement démocratique – d'un d'audit des entreprises sur le plan démocratique. Les questions de droit fiscal autour des modalités de mise en œuvre d'un contrôle fiscal adapté ou d'élaboration d'une assiette fiscale pertinente pour cette FIP impliquées par une telle (r)évolution de la fiscalité incitative des entreprises, seraient également à approfondir. Enfin, l'ambition d'améliorer la démocratie en encadrant et élargissant la recherche d'efficacité économique, via l'incitation fiscale et le conditionnement des aides publiques, serait une piste à explorer afin de refonder les politiques publiques (locales, nationales et européennes) et de contribuer à faire émerger un *policy mix* structurel favorisant le déploiement de la raison pratique des citoyens et/ou parties prenantes des organisations, institutionnalisant ainsi une RSE politique.

¹ Dans le cadre d'une thèse en cours, Magalie Savès (dirigée par Nicolas Postel et Julie Bastianutti) évalue par exemple les effets des différentes formes de démocratisation des entreprises sur le plan écologique.

² Cf. par exemple le travail de Thibault Crismer dans sa thèse de sociologie dirigée par Dominique Méda.

COLLABORATIONS SCIENTIFIQUES (1/2)

Au début de ma thèse, j'ai présenté mes travaux au **séminaire des postkeynésiens de Lille** en juin 2019, afin d'envisager comment les théories conventionnalistes et postkeynésiennes peuvent se révéler complémentaires pour repenser la fiscalité incitative. Cette rencontre m'avait convaincu de surseoir à modéliser les effets éventuels d'une fiscalité incitative procédurale au niveau macro-économique (sur le plan écologique notamment), pour me concentrer d'abord sur le défrichage du lien théorique entre la démocratie d'entreprise et la fiscalité incitative

Entre début 2022 et fin 2024, j'ai été un **membre actif de l'atelier SI2D** (Système d'information, de décision et démocratie dans les organisations), atelier de recherche multidisciplinaire mené par Maryse Salles et regroupant des informaticiennes, des économistes, une juriste, un mathématicien, ainsi que des gestionnaires, qui interroge les liens des systèmes d'information numériques (SIN) avec la démocratie dans les organisations. Cet atelier a construit un outil pour auditer les Systèmes d'information numérique des entreprises sur le plan démocratique : ISIDOR. Dans cette optique, j'ai essayé pour ma part de contribuer à la construction collective des différents critères d'évaluation des multiples dimensions de la démocratie d'entreprise retenues au sein de l'atelier. J'ai également participé à l'élaboration du **numéro spécial** *Numérique au travail, un moment politique ?*, de la **Revue Socio-anthropologie** et notamment à l'entretien réalisé collectivement. Au sein de cet atelier SI2D, j'ai enfin participé au **projet financé par** l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (**ANACT**), dans le cadre de la Fabrique des CTO (Conditions de Travail et Organisation). J'ai notamment participé pleinement à la seconde expérimentation de la méthode d'audit ISIDOR³ évaluant l'impact des Systèmes d'Information sur la démocratie des organisations, et aux **entretiens individuels réalisés dans une entreprise en Occitanie dans les Hautes-Pyrénées**. Ces entretiens nous ont permis de réaliser un bilan évaluant le niveau démocratique du Système d'information de l'entreprise et de conseiller celle-ci dans le cadre de son projet d'inscrire dans ses statuts la mission de démocratiser son organisation.

Depuis début 2023, je travaille également avec Camille Boulenguer sur la mise en évidence des **liens entre la** théorie de la taxation optimale (**TTO**) **et l'évasion fiscale des entreprises**, afin de montrer d'une part sur le plan théorique que l'évasion fiscale est implicitement acceptée par la théorie standard en économie publique – ou du moins que son cadre théorique ne permet pas d'y remédier –, et d'autre part sur le plan empirique que les grandes entreprises s'accoutument et instrumentalisent les niches fiscales existantes des deux côtés de l'Atlantique. Ce travail préliminaire a suscité de nombreuses réactions lors du colloque international de philosophie économique à Reims en 2024, et pourrait être approfondi pour analyser l'influence supposée de la TTO sur les administrations fiscales, les dépenses fiscales et l'évasion fiscale.

En janvier 2024, à la demande d'Isabelle Ferreras, j'ai préparé une note d'application pratique d'un dispositif fiscal visant à contribuer à démocratiser l'entreprise **en Espagne**. Depuis janvier 2025, **je participe au groupe d'experts** réfléchissant à **la démocratisation de l'entreprise** qui a été **lancé par la ministre du travail** espagnole, avec pour objectif un rapport en septembre 2025 et un projet de loi éventuel pour 2026. Ce **comité d'experts** ayant pour but de **préparer** les bases d'**une future loi sur la démocratie au travail** a été officiellement présentée aux médias le 20 février 2025 à Madrid, par le gouvernement espagnol. Dans le cadre du **collectif international Democratizing Work**, nous avons également depuis juin 2024, avec Isabelle Ferreras, commencé à écrire un *White paper* pour appeler à une application d'une fiscalité incitative démocratique (**FID**) **au niveau européen**, ce qui nous a amené à **proposer un papier** sur ce sujet à la **revue L'économie politique** d'Alternatives économiques.

³ <https://methodes-dialogue-social-numerique.eu/methode-isidor/>

COLLABORATIONS SCIENTIFIQUES (2/2)

J'ai été **invité** à Lille le 21 juin 2024 à la **journée d'étude** autour du manifeste travail : *Democratize work*, dans le cadre de la **chaire « Socio-économie des Communs »** lancée en janvier 2024 par Nicolas Postel, pour participer à la table ronde : « Quel gouvernement d'entreprise pour bifurquer ? ». Je participe régulièrement à cette chaire de l'Université de Lille, qui s'est internationalisée, avec la création d'une **chaire WILL**, en association avec l'Université de Louvain. On m'a également proposé de **participer** à l'écriture de l'**introduction du numéro spécial de la Revue Française de socio-économie**, sur « la **démocratie et l'autonomie au travail** » avec Nicolas Postel et Diane Rodet. Je devrais enfin **coordonner** prochainement **un ouvrage collectif** avec Nicolas Postel sur la démocratie d'entreprise aux Presses Universitaires du Septentrion.

Depuis juillet 2024, je contribue à l'**Agora DODES**, coordonnée par Corentin Gombert, afin de faire émerger en France une communauté de chercheur et de praticiens autour du thème de la démocratie d'entreprise. Dans ce cadre, je **participe** à l'**ouvrage collectif : Qu'est-ce que la démocratie d'entreprise ?**, en cours d'écriture avec une contribution intitulée : « Evaluer les diverses dimensions de la démocratie d'entreprise ». De même, nous avons commencé à **coordonner** avec Corentin Gombert et Kevin Pastier **un numéro spécial sur la démocratie d'entreprise pour la revue scientifique RECMA**, dans lequel je participe au comité éditorial et à l'appel à soumission. Dans le cadre des **assises de la démocratie d'entreprise**, organisé à l'**école des Mines de Paris** le 29 janvier 2025, par l'Agora DODES, nous avons, avec Thibaut Crismer, **animé un atelier** sur l'évaluation de l'état démocratique des entreprises⁴.

Le 11 décembre 2024, j'ai été **invité** par les juristes spécialisés dans le **droit du travail** de l'**UT1** à l'évènement « **Pouvoir d'achat et négociation collective : Quel bilan des accords collectifs en Haute-Garonne ?** », organisé par l'**Observatoire du Dialogue Social de la Haute-Garonne et l'Université Toulouse Capitole**, afin de présenter, au sein de regards croisés, un point de vue économique sur le lien entre le pouvoir d'achat et les négociations collectives dans l'entreprise⁵.

Depuis fin 2024, je **participe à l'équipe** du Léreps pour **renouveler la chaire internationale Bernard Maris**, et notamment le financement de l'**Unesco**, sous l'impulsion de Marie Dervillé, pour prendre la suite d'Olivier Brossard. Cette chaire, ancrée dans une méthodologie économique institutionnaliste, dont le titulaire est Ron Boschma, devrait se doter d'une co-titulaire, du Sud.

J'ai été invité à participer pour fin 2025 à une **table ronde à l'EHESS** autour de l'ouvrage *Cooperation* de Bernard Harcourt.

J'ai également prévu de travailler à partir de 2026 avec Tiphaine Gautier et Elsa Bischoff sur la **complémentarité potentielle** entre une **fiscalité incitative visant à démocratiser les entreprises (FID)** et une **fiscalité incitative basée sur une comptabilité écologique globale** de type CARE. Ce projet me semble important dans l'optique de compléter sur le plan théorique la refonte de la fiscalité des entreprises, en ajoutant à la FID une fiscalité incitative écologique.

J'aimerais enfin à l'avenir me rapprocher de la **Fondafip**, qui est **un think thank international** de finances publiques, suivant le conseil de certains membres (Jean-Marie Monnier et Marc Wolf), afin de réfléchir aux modalités pratiques de mise en œuvre de dispositifs fiscaux incitatifs et dés-incitatifs visant à démocratiser l'entreprise, et à leur articulation potentielle avec des dispositifs écologiques et sociaux, d'où ma soumission d'un article à la *Revue française des finances publiques*.

⁴ <https://agora-dodes.fr/index.php/2025/02/25/evaluer-letat-democratique-des-organisations-compte-rendu-de-latelier/>

⁵ <https://filesender.renater.fr/?s=download&token=4e104cac-8b18-46cb-b560-6709bc316978>

PUBLICATIONS (1/2)

Trois Articles publiés (ou à paraître) :

- J. Pharo, « L'apport de Pigou pour réinventer la fiscalité incitative des entreprises », *Cahiers d'économie politique*, n° 82 (4), 2022.

Cet article examine l'apport de Pigou sur la fiscalité incitative des entreprises en vue de repenser les principes qui la sous-tendent. En mettant en évidence les effets externes des différentes structures organisationnelles, Pigou a ouvert la possibilité d'utiliser des critères organisationnels pour déterminer, au sein d'un secteur donné, quelles sont les entreprises qu'il conviendrait de taxer ou de subventionner. Alors que l'interprétation habituelle de la taxe Pigou simplifie sa démarche en réduisant cet outil à un moyen d'internaliser les externalités dans les marchés, nous approfondissons son intuition éthico-politique de la fiscalité incitative des entreprises.

- J. Pharo, « De nouveaux statuts/missions pour les entreprises : l'occasion de les pousser fiscalement à démocratiser leur gouvernance, et ainsi de transformer les dispositifs incitatifs ? », *Revue de l'organisation responsable*, 2024, n° 19 (1).

Cet article se demande en quoi la mise en place de nouveaux statuts aurait pu permettre d'infléchir les dérives actuelles de la fiscalité incitative des entreprises en imposant des contreparties organisationnelles à l'octroi d'avantages fiscaux et/ou en différenciant les impôts des entreprises selon leur niveau démocratique. L'article montre que la loi PACTE tout comme la loi sur le devoir de vigilance, ou encore la loi sur l'ESS, en négligeant de s'appuyer sur des critères organisationnels précis, n'ont pas permis d'infléchir les dérives des incitations fiscales actuelles, ni de pousser les entreprises à remplir leurs objectifs affichés statutairement.

- J. Pharo, « Penser la démocratisation de l'entreprise avec Freeman et Ostrom », *Revue de philosophie économique*, 2025, (2), à paraître.

Cet article s'appuie sur les notions de parties prenantes et de communs pour justifier la démocratisation de l'entreprise dans une perspective pragmatiste et institutionnaliste. A partir des travaux de Freeman et d'Ostrom, nous montrons qu'en les combinant, il est possible de faire apparaître un idéal démocratique applicable à l'entreprise qui s'oppose à la vision coercitive des théories contractualistes et de la shareholder value. La perspective d'une entreprise reconnue comme une ressource commune pour ses parties prenantes invite à penser les conditions d'un changement institutionnel pour impulser une dynamique de démocratisation des entreprises.

Résumés et comptes rendus de thèse publiés :

- J. Pharo, « Démocratie d'entreprise et fiscalité. Enjeux théoriques et pratiques de la mise en place d'une fiscalité incitative procédurale », *Revue de la Régulation*, 2024, n° 36 (4)⁶.
- « Comptes rendus de thèses soutenues », 2024, n° 32 (1), *Revue française de socio-économie*.

Entretien publié :

- G. Colletis et al., « Le numérique, aboutissement rêvé du taylorisme ? », Entretien avec D. Linhart, *Revue Socio-anthropologie*, 2023, n°47.

Cet entretien avec Danièle Linhart, réalisé collectivement par des membres de l'atelier SI2D dans le numéro spécial *Numérique au travail, un moment politique ?* coordonné par Raphaëlle Bour et Maryse Salles, questionne le lien entre le numérique et le taylorisme. Face aux dérives engendrées par les modalités actuelles d'utilisation du numérique du fait de l'exercice d'une rationalité exclusivement instrumentale au sein des organisations, nous l'interrogeons notamment sur la possibilité d'inscrire un tel outil dans une dynamique de démocratisation de l'entreprise.

⁶ <https://journals-openedition-org.gorgone.univ-toulouse.fr/regulation/24037>

PUBLICATIONS (2/2)

Introductions de numéros spéciaux de revue (à venir) :

- Participation à l'introduction du numéro spécial pour la *Revue française de socio-économie*, Nicolas Postel, Diane Rodet et Julien Pharo, « Démocratie et autonomie : quelles perspectives pour le travail ? », 2025, n°36.
- Coordination du numéro spécial pour la revue *RECMA, Revue internationale de l'économie sociale*, Corentin Gombert, Kévin Pastier et Julien Pharo « Démocratiser l'Entreprise : Justifications, Modalités et Mobilisations »⁷, pour une publication prévue début 2026.

Articles soumis :

- J. Pharo, « Caractériser la démocratie d'entreprise en 3 dimensions », *Revue interdisciplinaire du management, de l'homme et de l'entreprise, RIMHE*, soumis en janvier 2025.

Au-delà d'une justification de la démocratisation de l'entreprise dans une perspective pragmatiste et institutionnaliste, cet article a pour ambition de montrer qu'il est possible de caractériser et d'évaluer le niveau de démocratie des entreprises. En s'appuyant sur une approche multidisciplinaire, nous faisons apparaître trois grandes modalités pour appréhender la démocratie d'entreprise : sa gouvernance, qui comprend la question de ses statuts mais aussi du fonctionnement de ses instances dirigeantes, l'organisation interne de la production vis-à-vis des salariés et enfin la redevabilité externe vis-à-vis des parties prenantes.

- J. Pharo, « Vers un renouvellement du rôle de la fiscalité incitative des entreprises : démocratiser les processus de prise de décision », *Revue française des finances publiques*, soumis en février 2025.

Alors qu'actuellement les incitations fiscales concernant les entreprises sont principalement à visée instrumentale, cet article, s'appuyant sur une typologie des dispositifs incitatifs existants, propose dans une perspective économique institutionnaliste, que les incitations fiscales aient pour but d'agir sur les processus de décision, via un système universel de type bonus-malus en fonction du degré démocratique de l'entreprise.

Article de vulgarisation :

- J. Pharo, « Evaluer la démocratie d'entreprise », *AOC*, le 26 septembre 2024⁸.

Émission de radio :

- J. Pharo, « Fiscalité et aides publiques aux entreprises », *Esprit-Occitanie, Economica*, le 17 décembre 2024⁹.

⁷ <https://agora-dodes.fr/wp-content/uploads/2024/12/AAC-RECMA-Democratiser-lEntreprise.pdf>

⁸ <https://aoc.media/analyse/2024/09/25/evaluer-la-democratie-des-entreprises/>

⁹ <https://www.espritoccitanie.fr/podcasts/fiscalite-et-aux-aides-publiques-aux-entreprises-2875>

COMMUNICATIONS PRINCIPALES

- Colloque de l'AFEP, juillet 2018, Reims : *Pourquoi un « bon » usage de la fiscalité des entreprises suppose d'articuler l'analyse conventionnaliste à l'analyse post-keynésienne ?*
- Congrès du RIODD, 2019, La Rochelle : *Pourquoi la fiscalité peut agir sur la forme organisationnelle de l'entreprise ?*
- JDD, Université de Lille du CLERSÉ, juin 2020 : *La fiscalité incitative de Pigou, une intuition pour internaliser les externalités dans l'organisation même de l'entreprise ?*
- Congrès virtuel du RIODD, octobre 2020 : *Au-delà de la taxe Pigou, comment approfondir le potentiel théorique de la fiscalité incitative pour transformer l'entreprise ?*
- Colloque de l'AFEP, juillet 2021 à Toulouse : *L'apport de Pigou pour transformer l'organisation de l'entreprise à partir de la fiscalité incitative.*
- Congrès du RIODD, octobre 2021 à Montpellier : *Les plans de relance face au Covid : l'occasion manquée d'impulser des processus de transformation organisationnelle des entreprises grâce à la fiscalité incitative.*
- Colloque de l'AFEP, juillet 2022 à Amiens, *Pour une fiscalité incitative agissant sur les processus de prise de décisions.*
- Université d'été du LEREPS, septembre 2022, *Vers un renouvellement du rôle de la fiscalité incitative des entreprises : agir sur les processus de prise de décision.*
- Conférence Anthropocène et Management, novembre 2022 à Toulouse, *Les enjeux d'une évaluation publique du niveau de démocratie des entreprises.*
- Congrès du RIODD, novembre 2022 à Aubervilliers, *Les enjeux d'une évaluation publique du niveau de démocratie des entreprises.*
- Colloque de l'AFEP, juillet 2023 à Paris, *De nouveaux statuts/missions pour les entreprises : l'occasion de les pousser fiscalement à démocratiser leur gouvernance ?*
- Séminaire pour les Master 2E2D, le premier février 2024 à PUT2, *Enjeux théoriques et pratique de la mise en place d'une fiscalité incitative procédurale.*
- Colloque sur les transitions durables 23/24 mai 2024 à l'IUT de Castres, *Favoriser fiscalement la démocratisation des entreprises pour contribuer à la transition écologique.*
- Congrès de philosophie économique à Reims, fin mai 2024, *Penser la démocratisation de l'entreprise avec Freeman et Ostrom, ainsi que TTO et évasion fiscale : l'entente tacite ?* (avec C. Boulenguer).
- Journée d'étude à Lille autour du *Manifeste travail*, le 21 juin 2024 dans le cadre de la chaire « Socio-économie des Communs », participation à la table ronde : *Quel gouvernement d'entreprise pour bifurquer ?*
- Colloque de l'AFEP, juillet 2024, Montpellier, *Caractériser la démocratie d'entreprise en 3 dimensions.*
- Colloque du RIODD, septembre 2024, Bruxelles, *Penser la démocratisation de l'entreprise avec Freeman et Ostrom,*
- Evènement, le 11 décembre 2024, organisé par l'Observatoire du Dialogue Social de la Haute-Garonne et l'Université Toulouse Capitole, *Pouvoir d'achat et négociation collective, un point de vue économique.*
- Evènement, le 29 janvier 2025, Assise de la démocratie d'entreprise, organisé par l'Agora Dodes, à Mines Paris-PSL, animation de l'atelier *Evaluer l'état démocratique des entreprises* (avec T. Crismer).